

« L'ingérence du gouvernement dans la justice existe depuis longtemps. Si des élections avaient lieu aujourd'hui, trois candidats susceptibles de se présenter contre le président seraient en prison ».

Entretien avec *Duygu Aslan* par *Lara Villalón* (Izmir, Turquie).

« EN TURQUIE, IL EXISTE UN CLIMAT DE MÉFIANCE À L'ÉGARD DE LA JUSTICE »

Le 19 mars, la Turquie a connu un bouleversement avec l'arrestation du principal rival politique du président Recep Tayyip Erdogan : Ekrem Imamoglu. Maire d'Istanbul depuis 2019 et membre du principal parti d'opposition, le CHP social-démocrate, Imamoglu arrive en tête de certains sondages comme favori dans la course à la présidence. Son arrestation a suscité des accusations contre le gouvernement, accusé d'interférer dans le pouvoir judiciaire pour réprimer l'opposition et se maintenir au pouvoir.

L'incarcération d'Imamoglu a déclenché les plus grandes protestations contre le gouvernement de la dernière décennie, avec des mobilisations dans tout le pays, suivies d'appels au boycott des entreprises affiliées au gouvernement. Il s'agit des plus grandes manifestations depuis celles de Gezi en 2013, lorsque la répression policière contre les écologistes qui tentaient de protéger le dernier espace vert du centre d'Istanbul avait déclenché d'importantes mobilisations contre l'autoritarisme croissant du premier ministre de l'époque, Erdogan.

Les forces de sécurité ont réagi aux manifestations en faveur

d'Imamoglu de manière semblable, en tentant de les réprimer avec une grande violence, en lançant des gaz lacrymogènes et en utilisant des canons à eau dans plusieurs villes du pays. Les gouvernements régionaux des principales villes, contrôlés par le parti islamiste AKP au pouvoir, n'ont pas hésité à fermer les transports publics et des dizaines de rues pour empêcher les rassemblements. Plus d'un millier de personnes ont été arrêtées lors des manifestations ou lors de perquisitions de la police à leur domicile, pour avoir participé aux mobilisations ou les avoir soutenues sur les réseaux sociaux. De nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé l'autoritarisme croissant du gouvernement et la répression de la liberté de manifestation et d'expression dans le pays.

Cependant, certains analystes soulignent qu'avec l'arrestation d'un leader aussi charismatique qu'Imamoglu, rival politique potentiel d'Erdogan, un seuil a été franchi. Alors que le CHP exige des élections anticipées et la libération d'Imamoglu afin qu'il puisse se présenter, le gouvernement refuse d'avancer le

processus. Cependant, le pays traverse une période tumultueuse avec le processus de désarmement de la guérilla du PKK, qui mettrait fin à 40 ans de conflit. Ces négociations vont de pair avec un éventuel changement constitutionnel, qui pourrait ouvrir la voie à une prolongation du mandat du président Erdogan, au pouvoir depuis 2002.

Les appels au boycott contre les entreprises affiliées au gouvernement se poursuivent, tandis que le CHP continue de mobiliser des milliers de citoyens dans une sorte de tournée de protestations à travers tout le pays. Au cours de ces mobilisations, l'avocate Duygu Aslan (1993), membre de l'Association des avocats progressistes (ÇHD), a passé des semaines entre les commissariats de police et les tribunaux de la ville d'Izmir, défendant bon nombre de ces détenus.

ÇHD a été l'une des associations d'avocats les plus actives lors des manifestations. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ÇHD ?

L'Association des avocats progressistes a été fondée en 1974. Il s'agit d'une

organisation démocratique de masse qui a été menacée de fermeture à plusieurs reprises au cours de son histoire, en fonction du climat politique en Turquie. Certains de ses membres ont été assassinés, d'autres emprisonnés, d'autres encore sont toujours derrière les barreaux, mais elle a toujours été active. La ÇHD est une organisation d'avocats progressistes qui soutient les opprimés et les travailleurs dans leur lutte pour la justice et la liberté. Elle accorde une grande importance à la solidarité internationale. Nous offrons une protection juridique dans les affaires judiciaires contre des activistes, des migrants, des hommes politiques ou dans des affaires liées à la situation politique ou aux minorités.

Pour toutes ces raisons, il était inévitable que le ÇHD se range aux côtés des citoyens dans les rues, les hôpitaux, les commissariats, les tribunaux et les prisons lors des mobilisations telles que celles que nous avons récemment connues. En tant qu'avocate et membre du barreau d'Izmir et du ÇHD, j'ai travaillé sans relâche pendant toute cette période. Bien sûr, nous n'étions pas les seuls, d'autres associations d'avocats étaient également présentes. Nous essayons de nous entraider dans ces moments.

Comment avez-vous vécu ce processus ? À quel genre de situations avez-vous été confrontée ?

En commençant par les rues, nous avons envoyé plusieurs observateurs pour vérifier qu'il n'y avait pas d'irrégularités. Nous avons constaté des actes de violence policière constants, intenses et totalement disproportionnés. Des cas de torture et de mauvais traitements pendant la procédure d'arrestation, ainsi que des coups et un usage disproportionné de l'autorité, avec des gaz lacrymogènes et des canons à eau. Les détenus ont également été privés de voir leurs avocats pendant des heures. Il y a des cas d'arrestations sans accusation précise. Des cas de mauvais traitements en prison.

D'autre part, la Constitution protège le droit des citoyens de manifester. Cependant, les gouvernements de nombreuses provinces, telles qu'Istanbul, Ankara ou Izmir, ont privé les citoyens de leur droit de manifester, interdisant tout type d'acte ou de réunion dans la rue



L'avocate Duygu Aslan, membre de l'Association des avocats progressistes (ÇHD), lors de l'entretien à Izmir. Mai, 2025./L.V.

pendant plusieurs jours, dans le but d'empêcher les rassemblements.

Des étudiants, des membres de partis politiques et de syndicats ont été arrêtés pour avoir participé aux manifestations, mais aussi pour les avoir soutenues sur les réseaux sociaux. Les accusations allaient de la violation de l'interdiction de protester à des insultes envers le président. La ligne rouge imposée par les autorités aux citoyens est-elle claire ? Qu'est-ce qui constitue exactement un délit ?

L'arrestation d'Imamoglu a été perçue par les citoyens comme une opération politique, c'est pourquoi les masses sont descendues dans la rue pour exercer leur droit de manifester, garanti par la Constitution. Il s'agissait d'un rassemblement de personnes d'idéologies et d'âges différents. Il y avait des militants de gauche, des jeunes d'extrême droite, des familles entières votant pour le parti social-démocrate, des étudiants universitaires, des syndicats... Ils ont été confrontés à une violence physique constante et à des arrestations arbitraires.

La police lançait des opérations tôt le matin et allait les chercher chez eux pour avoir participé à des marches pacifiques ou partagé des publications sur le sujet

sur les réseaux sociaux. Les citoyens ont organisé des boycotts économiques dans tout le pays. Des acteurs et des artistes ont même été arrêtés pour avoir exprimé leur soutien. Il n'y a pas de limites, ni de catégorie ou de situation qui détermine quelles sont ces lignes rouges, c'est totalement aléatoire, ce qui provoque davantage d'incertitude et de pression sur la population.

Considérez-vous que l'arrestation d'Imamoglu marque un tournant dans l'ingérence du gouvernement dans le pouvoir judiciaire ? Ou pensez-vous qu'il s'agit d'un processus qui est déjà en cours depuis un certain temps ?

Franchement, je pense que l'ingérence du gouvernement dans le pouvoir judiciaire existe depuis longtemps. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à des opérations politiques. Si des élections présidentielles avaient lieu aujourd'hui, trois candidats susceptibles de se présenter contre le président sortant seraient en prison. Et deux d'entre eux [le pro-kurde de gauche Selahattin Demirtas et l'ultranationaliste Ümit Özdag] étaient déjà en prison avant l'arrestation d'Ekrem Imamoglu. Il existe également de nombreux exemples d'avocats, de

« La Turquie connaît un grave problème en matière de sécurité au travail. Les accidents du travail sont fréquents et personne n'assume aucune responsabilité »

journalistes, de militants des droits de l'Homme, de membres du Parlement, de représentants de partis politiques et bien d'autres encore qui ont été arrêtés alors qu'aucune condition justifiant leur incarcération n'était remplie. Ils ont été condamnés dans des affaires où il était impossible de les punir et où de nombreux indices laissaient penser que l'accusation était motivée par des raisons politiques.

De plus, ces dernières années, des dizaines de mairies de l'opposition [principalement du troisième parti parlementaire, le DEM, pro-kurde et de gauche] ont été intervenues et leurs maires ont été arrêtés. Des administrateurs proches du gouvernement ont été désignés pour diriger ces municipalités, dont certaines comptent des millions d'habitants. Il ne s'agit pas d'un point de rupture, ces interventions dans le pouvoir judiciaire sont utilisées depuis longtemps. Ils le font parce qu'ils le peuvent, ils utilisent la loi comme une arme pour dominer la société, façonner la politique et discipliner l'opposition.

Je comprends toutefois que, vu de l'extérieur, cela puisse sembler un basculement. Beaucoup de gens le pensent parce que le candidat du principal parti d'opposition a été arrêté. Cela se produit à un moment où les gens, en particulier les plus jeunes, sont de plus en plus pauvres en raison de la crise économique que traverse le pays. Ils n'ont aucune perspective d'avenir, ni rien à perdre. C'est pourquoi ils ont élevé la voix si fort.

Remarque-vous ces ingérences dans le pouvoir judiciaire dans votre travail ?

Beaucoup. L'intervention dans le pouvoir judiciaire crée un climat de méfiance envers la justice parmi la population. L'une des conséquences de cette intervention est le renforcement d'un climat général d'impunité. Cela provoque des problèmes sociaux, dans lesquels ceux qui détiennent le pouvoir exploitent les autres, ignorant leurs

obligations juridiques parce qu'ils savent que, grâce à leur pouvoir, ils ne seront pas punis.

L'exemple le plus simple est l'incendie d'un hôtel de luxe qui a causé la mort de 78 personnes [survenu dans la province de Bolu en janvier 2025]. Les propriétaires avaient même négligé d'inspecter les extincteurs et ignoré les multiples rapports signalant des négligences et alertant sur le risque d'incendie pouvant détruire tout le bâtiment, car ils savaient que s'il arrivait quelque chose, ils ne seraient pas sanctionnés.

La Turquie connaît un grave problème en matière de sécurité au travail. Les accidents du travail sont fréquents et personne n'assume aucune responsabilité. Le cas le plus grave de notre histoire récente est la catastrophe minière de Soma [survenue en 2014, qui a coûté la vie à 301 travailleurs]. À ce jour, aucun des responsables n'est en prison, mais les avocats des familles des travailleurs décédés, Selçuk Kozagaçlı et Can Atalay [actuellement député du parti de gauche TIP], sont quant à eux incarcérés. Cela montre pourquoi il règne en Turquie un climat de méfiance envers la justice et jusqu'où nous ont menés les politiques d'impunité.

[En avril, un tribunal a ordonné la libération de Selçuk Kozagaçlı après huit ans de prison. Un jour après sa libération, le parquet a demandé son arrestation et il a été placé à nouveau en détention provisoire].

Depuis longtemps, nous observons une certaine manière d'agir de la part des autorités dans les dossiers et les procès. Alors que nous défendons nos clients, nous nous rendons compte que les décisions judiciaires sont déjà prises. Souvent, les documents de l'accusation ne contiennent même pas d'allégations claires contre la personne concernée, ou alors celles-ci n'ont aucun sens, ce qui nous oblige à défendre des choses qui sont fondamentalement absurdes. Les personnes sont maintenues en prison pendant des mois dans l'attente de leur procès. Elles sont parfois incarcérées

pendant des années sur la base de témoignages secrets d'origine douteuse. Bien qu'il n'y ait aucune preuve dans leurs enquêtes, des personnes sont parfois arrêtées sans même qu'une accusation ait été préparée contre elles.

Des institutions telles que la Fondation turque des droits de l'Homme ou l'Organisation des droits de l'Homme ont publié de nombreux rapports sur la torture et les mauvais traitements en détention. Ces rapports détaillent des accusations de fouilles corporelles forçant les détenus à se mettre nus, de privation d'accès à un avocat, de prolongation sans motif apparent de la détention. Avez-vous été témoin de tels cas ?

Nous sommes constamment confrontés à des tentatives de normalisation de la torture et des mauvais traitements contre lesquels nous luttons depuis des années. Lors des manifestations qui ont suivi l'arrestation d'Imamoglu, nous avons même dû expliquer aux forces de sécurité que le fait d'être menotté les mains attachées dans le dos constituait un mauvais traitement, voire un acte de torture. Les coups dans la rue, les fouilles policières sur les détenus nus, sont monnaie courante. Un détenu doit passer un examen médical à l'hôpital avant d'être emmené au poste de police. Mais cette fois-ci, il y avait tellement de détenus que les médecins d'Izmir ont reçu l'ordre de se rendre au poste de police pour y examiner les détenus. Il s'agit là d'une coercition, ce qui est illégal. Il s'agit d'une pratique interdite qui est contraire à notre droit et au Protocole d'Istanbul, auquel notre pays est partie. La Chambre des médecins a publié un communiqué indiquant que cette instruction était contraire à la loi et qu'elle devait donc être rejetée. Nos amis avocats qui observaient les manifestations afin de détecter d'éventuelles irrégularités ont également été frappés.

L'intervention du gouvernement se manifeste également dans les barreaux, avec des exemples tels que la destitution du président du barreau d'Istanbul, İbrahim Özden Kaboğlu, pour avoir fait des commentaires sur la mort de deux journalistes lors d'un bombardement turc en Syrie.



Une femme brandit une pancarte « Justice pour tous » lors d'une manifestation contre l'arrestation du rival politique d'Erdogan, Ekrem Imamoglu. Izmir, mars 2025./L.V.

Pensez-vous que le gouvernement tente d'interférer ou de politiser ces institutions ?

Je ne pense pas qu'on cherche à politiser ces institutions en tant que telles, car elles sont déjà des institutions politiques. En plus d'être une organisation professionnelle et de protection des citoyens, les barreaux sont également une garantie pour l'établissement du droit dans le pays ou la région où ils sont situés. C'est pourquoi ils doivent se positionner en faveur des principes juridiques universels dans tous les domaines relatifs aux droits et libertés fondamentaux et, si nécessaire, se battre, car ces questions sont également politiques.

La destitution de son président n'est pas la seule forme de pression à laquelle il est confronté. Ces institutions sont constamment soumises à des interventions ou à des harcèlements parce qu'elles sont politiques. On a tenté de diviser le barreau d'Istanbul, on a tenté d'en créer un autre affilié au gouvernement et des enquêtes ont été ouvertes à plusieurs reprises contre de nombreux barreaux, comme ceux d'Izmir, d'Ankara ou de Diyarbakir. Ces

interventions ne font que renforcer ce climat de tension.

Au cours des derniers mois, les arrestations d'activistes et d'étudiants ont augmenté, avec des perquisitions domiciliaires et, parfois, même des opérations impliquant la police antiterroriste, qui perquisitionne le domicile du suspect. Pensez-vous qu'il s'agisse d'une situation nouvelle ou d'une pratique courante ?

Les perquisitions dans les domiciles privés sont, en réalité, une pratique que nous observons depuis longtemps. Mais il est vrai que le profil des citoyens exposés à cette pratique s'est diversifié. Malheureusement, ces perquisitions ont lieu même s'il n'y a aucune raison de penser que la personne visée par l'enquête va s'enfuir. Il s'agit simplement d'une méthode visant à intimider et à effrayer la population. Parfois, même si la personne visée par l'enquête n'est pas chez elle, les forces de l'ordre emmènent toute personne présente. Lors des manifestations qui ont suivi l'arrestation d'Imamoglu, nous avons vu des cas de mères arrêtées

alors que la police recherchait l'un de leurs fils.

Dans ce contexte, estimez-vous que les autorités agissent en marge de la légalité ou s'agit-il d'une utilisation abusive du système juridique actuel ?

Je ne pense pas que le système juridique actuel soit abusé. Avant, cela arrivait, les lois existantes étaient détournées, dans un climat d'abus généralisé du système juridique. Mais aujourd'hui, ils agissent comme si la loi n'existait pas. Maintenant, cela peut se faire sans avoir à le cacher, personne ne rend de comptes ni n'assume de responsabilités. Il suffit de regarder les chiffres des arrestations après les manifestations. Selon le ministère de l'Intérieur lui-même, entre le 19 et le 26 mars, 1 418 personnes ont été arrêtées. Plusieurs d'entre elles étaient des mineurs ou des jeunes qui participaient pour la première fois de leur vie à une manifestation. Parmi eux, plus de 200 ont été placés en détention provisoire. Au cours des audiences, les accusations étaient surréalistes, dans certains cas, des images déformées ont même été présentées pour les accuser de choses qu'ils n'avaient pas faites./